

Désignation de l'entreprise : SAS A. S. R.										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*										12																																																											
Adresse de l'entreprise 9 Rue de la Halotte										77470 TRILPORT										Durée de l'exercice précédent*		12																																																									
Numéro SIRET*										40276707300032										Néant		*																																																									
Signé par RICHARD PETRE Le 16/10/24 ID: tx_Y3mm1M09evBL										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Exercice N clos le, 31122023										N-1 31122022																																							
																														Net 3										Net 4																																							
Capital s (I)										AA																																																																					
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)										Frais d'établissement *										AB										AC																																																	
										Frais de développement *										CX										CQ																																																	
										Concessions, brevets et droits similaires										AF										7 696										AG										7 696																													
										Fonds commercial (1)										AH																				AI																																							
										Autres immobilisations incorporelles										AJ																				AK																																							
										Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL																				AM																																							
										Terrains										AN																				AO																																							
										Constructions										AP										121 247										AQ										121 247																													
										Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										24 305										AS										21 446										2 859										1 070									
										Autres immobilisations corporelles										AT										67 214										AU										51 827										15 387										17 122									
										Immobilisations en cours										AV																				AW																																							
										Avances et acomptes										AX																				AY																																							
										Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS																				CT																																							
										Autres participations										CU																				CV																																							
										Créances rattachées à des participations										BB																				BC																																							
										Autres titres immobilisés										BD																				BE																																							
										Prêts										BF																				BG																																							
										Autres immobilisations financières*										BH										17 430										BI										17 430										19 430																			
										TOTAL (II)										BJ										237 892										BK										202 216										35 676										37 622									
										ACTIF CIRCULANT STOCKS * CRÉANCES DIVERS										Matières premières, approvisionnements										BL										BM																																							
En cours de production de biens																				BN										BO																				57 100																													
En cours de production de services																				BP										BQ																																																	
Produits intermédiaires et finis																				BR										BS																																																	
Marchandises																				BT										422 700										BU										422 700										421 986																			
Avances et acomptes versés sur commandes																				BV										17 400										BW										17 400										17 400																			
Clients et comptes rattachés (3)*																				BX										718 506										BY										718 506										847 678																			
Autres créances (3)																				BZ										69 618										CA										69 618										131 272																			
Capital souscrit et appelé, non versé																				CB																				CC																																							
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)																				CD										250 000										CE										250 000																													
Disponibilités																				CF										175 571										CG										175 571										417 233																			
Charges constatées d'avance (3)*																				CH										5 655										CI										5 655										5 407																			
TOTAL (III)										CJ										1 659 450										CK										1 659 450										1 898 075																													
Comptes de régularisation										Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																											
										Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																											
										Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																											
										TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										1 897 342										1A										202 216										1 695 127										1 935 697									
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										17 430										(3) Part à plus d'un an :										CR																													
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :																				Créances :																																							

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.5...0.0.0.....)	DA	75 000	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 500	7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	252 570	225 565
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	159 416	107 005
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	494 486	415 070
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	69 057	95 679
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	118 665	208 793
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	32 349	35 229
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	537 833	544 796
	Dettes fiscales et sociales	DY	201 643	216 841
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	223 138	190 288
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	17 955	229 000
	TOTAL (IV)	EC	1 200 640	1 520 627
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 695 127	1 935 697
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 159 643	1 448 241
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	966	684

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.S.R EQUIPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 RUE DE LA HALOTTE
ZAC DE LA HALOTTE, 77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 juin,
A 14 h 30,

La société ARGEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 3 PAS DES CORDELIERS, 77700 SERRIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 296 051 RCS MEAUX,

Représentée par Monsieur PETRE

Associée unique de la société A.S.R EQUIPEMENT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, ARGEST, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 392 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 159 416.08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	159 416.08 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	252 570.30 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	411 986.38 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 80,00 euros par action	80 000,00 euros
Le solde	331 986,38 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 331 986,38 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2021 :

80 000 euros, soit 80,00 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 31/12/2022 :

80 000 euros, soit 80.00 euros par titre.

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 80 000 euros.

Exercice clos le 31/12/2023 :

80 000 euros, soit 80.00 euros par titre.

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 80 000 euros.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ARGEST

A.S.R EQUIPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 RUE DE LA HALOTTE
ZAC DE LA HALOTTE, 77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 159 416.08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	159 416.08 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	252 570.30 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	411 986.38 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 80,00 euros par action	80 000,00 euros
Le solde	331 986,38 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 331 986,38 euros.
Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2020 :

0 euros, soit 0 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Exercice clos le 31/12/2021 :

80 000 euros, soit 80,00 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 31/12/2022 :

80 000 euros, soit 80.00 euros par titre.

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 80 000 euros.

Certifié conforme
La Présidente

Signé par RICHARD PETRE
Le 16/10/24

ID: tx_Y3mm1M09evBL

Signed with
Universign

<

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros. O. C. E.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :

SAS A.S.R.

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 696	PF		PG		PH	7 696
TOTAL I		RK	7 696	RM		RN		RO	7 696
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	121 247	PW		PX		PY	121 247
		PZ	21 117	QA	329	QB		QC	21 446
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	34 954	QE	2 112	QF		QG	37 066
		QH	5 346	QI	3 403	QJ	1	QK	8 748
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QL	6 023	QM	1 185	QN	1 195	QO	6 013
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR		QS		QT	
	Emballages récupérables et divers	QU	188 686	QV	7 029	QW	1 195	QX	194 520
TOTAL II		QN	196 382	QP	7 029	QQ	1 195	QR	202 216
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)									

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
TOTAL II															
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

O. C. E.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.									Néant ☒ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours		6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.R.										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	17 430		UV	17 430		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	718 506		718 506						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY	695		695						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	184		184						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	56 904		56 904						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC	1 095		1 095						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	10 740		10 740						
	Charges constatées d'avance				VS	5 655		5 655						
	TOTAUX				VT	811 210		VU	811 210		VV			
	RENVOS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE											
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	69 057		28 060		40 997						
	à plus de 1 an à l'origine		VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	537 833		537 833								
Personnel et comptes rattachés			8C	87 004		87 004								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	65 703		65 703								
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	17 327		17 327								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 876		26 876								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 734		4 734								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	118 665		118 665								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	223 138		223 138								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L	17 955		17 955								
TOTAUX			VY	1 168 291		VZ	1 127 294		40 997					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	26 904		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							